

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2589

présenté par

M. Lenormand, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------------|------------------|
| Formations supérieures et recherche universitaire | 0 | 0 |
| Vie étudiante | 0 | 0 |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires | 1 000 000 | 0 |
| Recherche spatiale | 0 | 1 000 000 |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle | 0 | 0 |
| Recherche duale (civile et militaire) | 0 | 0 |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles | 0 | 0 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'endométriose est une maladie gynécologique chronique qui touche plus d'une femme sur dix dans notre pays, et qui concerne potentiellement, toutes les femmes réglées.

65% des femmes qui souffrent de l'endométriose indiquent l'impact extrêmement négatif de cette maladie, en raison des douleurs, sur leur vie professionnelle ainsi que sur le quotidien familial ...

Cette maladie mal connue qui se développe à des âges et en des lieux multiples, rend son diagnostic d'autant plus complexe.

En effet, il n'existe toujours pas de techniques permettant de dépister cette maladie de façon générale. De l'échographie pelvienne à l'IRM, il reste difficile de détecter une endométriose sans actions invasives, et bien souvent, la chirurgie reste le seul traitement permettant l'élimination des lésions associées à cette maladie.

De plus, le diagnostic tardif de cette maladie intervenant avec en moyenne avec sept années de retard, révèle bien souvent des dégâts importants qui peuvent s'étendre à tous les organes urinaires, diaphragmatiques voir même thoraciques.

Pourtant, des douleurs intenses ainsi que des épisodes de fatigue chronique importants lors des menstruations, et ce dès le plus jeune âge, constituent souvent des signaux d'alerte de cette maladie auxquels nous ne prêtons pas assez attention, alors que ces souffrances handicapent lourdement les femmes atteintes par cette pathologie incurable.

Le besoin de connaissance et de reconnaissance de l'endométriose sont immenses, car par-delà l'impérieuse nécessité de sauvegarder un droit à l'enfant garant de l'épanouissement maternel, cette maladie ronge des couples et compromet des projets de familles.

Un préalable indispensable serait donc d'accentuer les moyens alloués à la recherche sur cette pathologie, afin notamment d'améliorer le diagnostic et in fine de permettre aux femmes en souffrant d'être mieux protégées et soignées, y compris pour bénéficier d'arrêt-maladie lorsque cela est justifié.

Le présent amendement vise donc à allouer des crédits à hauteur d'un million d'euros pour la recherche dans ce domaine.

Pour cela, il est proposé :

- d'augmenter de 1 million d'euros les crédits de l'action 15 "Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé" du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" de la Mission "Recherche et enseignement supérieur" pour améliorer la connaissance de l'endométriose et notamment son diagnostic ;

- de diminuer de 1 million d'euros les crédits de l'action 04 "Maîtrise de l'accès à l'espace" du programme 193 "Recherche spatiale" de la Mission "Recherche et enseignement supérieur". Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à en assurer la recevabilité. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage.